



LE PARC HABITÉ

induit par
la planification urbaine
et le
projet d'espace public

Xavier Fischer

architecte-urbaniste EPFL-SIA-FSU

Philippe Clochard

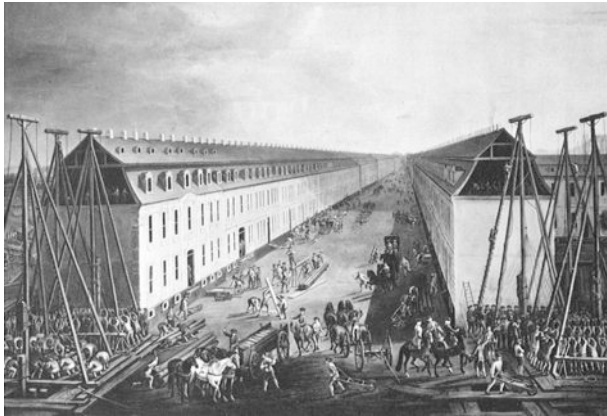
architecte paysagiste ETS

Forum Bâtir et Planifier

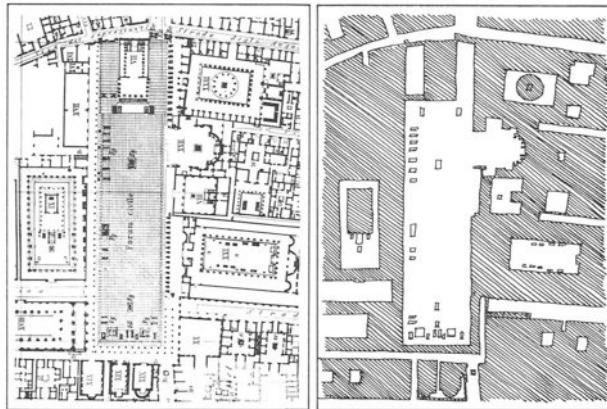
FSU section romande
sia section vaudoise

1 avril 2009

L'espace public



Construction de la Friedrichstrasse, Berlin



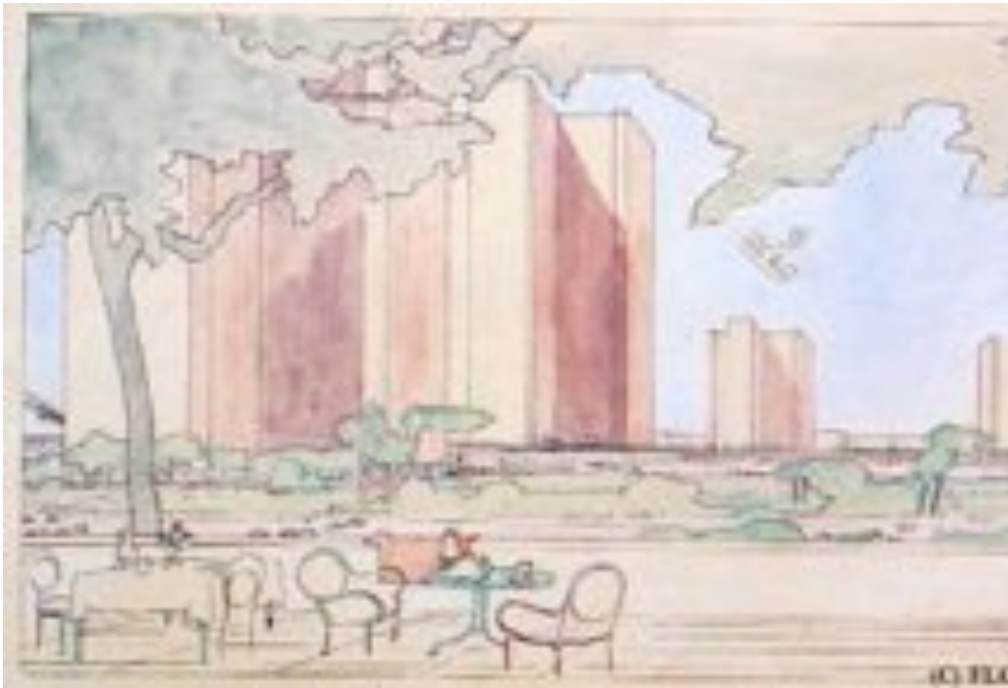
Forum de Pompéi, croquis Rob Krier



Parc royal de Laeken, Bruxelles

Vocabulaire traditionnel de
l'urbanisme pour
structurer et qualifier la ville :

- des rues
- des places
- des parcs



Croquis
Le Corbusier

Un vide avec des
pleins ?

Charte d'Athènes et mouvement moderne

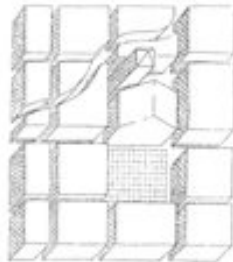
Le refus de la rue
"Espace" comme espace public



Tapiola

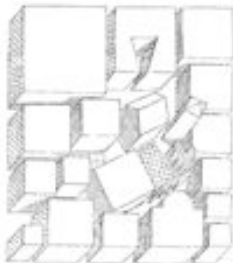
L'espace public selon Léon Krier

LES TROIS MANIERES DE CONCEVOIR LES ESPACES PUBLICS



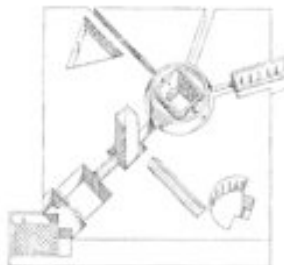
Les blocs résultent d'un tissu de rues et de places...

The blocks are the result of a street and square pattern...



Les rues et les places résultent de la position particulière des blocs...

The streets and squares are the result of the position of the blocks...



Les rues et les places forment des types d'espaces précis. Le bloc en résulte.

The streets and squares are precise spatial types. The block is a result.



THE THREE MODELS TO CONCEIVE URBAN SPACES

La rue et la place sont les seuls et uniques modèles pour reconstruire un ESPACE PUBLIC et social. Dans ce contexte, nous soulignons la dialectique nécessaire entre la TYPOLOGIE DES BATIMENTS et la MORPHOLOGIE DES ESPACES PUBLICS, et à l'intérieur de cette dialectique, la RELATION CORRECTE ENTRE MONUMENTS (édifices publics) ET LE TISSU URBAIN ANONYME (édifices d'usage privé). L.K.

The street and the square represent the only and necessary model for the reconstruction of a PUBLIC REALM. In this context, we also stress the necessary dialectical relationship of BUILDING TYPOLOGY and MORPHOLOGY OF URBAN SPACE and inside that dialectic, THE CORRECT RELATIONSHIP OF MONUMENTS (public buildings) AND THE MORE ANONYMOUS URBAN FABRIC (buildings for private use). L.K.

Des rues
et des places
... le retour !

Charte de Bruxelles
1979



Les bâtiments ne forment pas un espace descriptible. L'espace public est accidentel.



Le parc habité,
un espace public
dilaté ?



Enjeu de maîtrise spatiale
et de garantie de qualité



aggloY

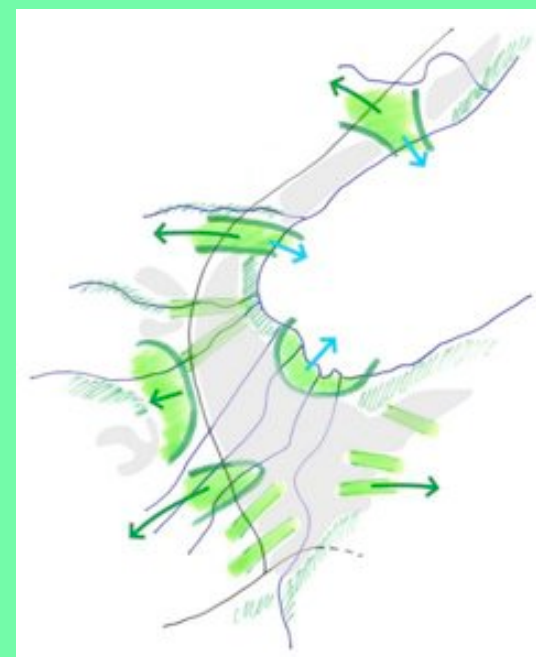
une opportunité
pour imbriquer
bâti et nature





Une ville d'eau structurée par des parcs paysagers

Les pénétrantes de verdure mettent la ville en contact avec le cadre naturel et paysager :
Lac / plaine / coteaux



Offrir une grande valeur d'image et de cadre de vie en exploitant le thème de l'eau et de la nature

Le thème du parc habité pour les franges

-  **Espaces de nature:** zones protégées à fonction écologique
-  **Espaces agricoles:** relais entre couloirs biologiques majeurs et grands espaces diversifiés
-  **Espaces de loisirs:** caractérisés par la verdure, plus ou moins aménagés, du terrain de sport aux prairies fleuries
-  **Parcs habités:** transition ville-campagne, secteurs où le bâti est disposé dans un espace à dominance végétale tout en gardant une densité élevée.



Une grande diversité
d'interprétations
possibles

**Des traductions spatiales
variées**

**Des processus différenciés,
par exemple :**

- opération immobilière unique (privée ou équipement public)
- PPP
- accompagnement d'un groupe de propriétaires
- qualification de quartiers existants (espaces banaux ou fractionnés)
- etc.





Le Communet à Gland

Concours d'urbanisme avec mandat d'espace public

Juin – novembre 2007

Concours de projet organisé par **Losinger Construction SA / Baufinag AG**, en tant que maître de l'ouvrage, en partenariat avec la **commune de Gland**.

Le concours s'adresse aux architectes, urbanistes, architectes-paysagistes,

Nature du marché :

- Elaboration d'un **masterplan** fixant les règles d'urbanisation, la nature des espaces publics, les typologies de construction et les rapports entre le bâti, les aménagements extérieurs privés et les espaces accessibles au public.
- **Etudes et suivi de réalisation des espaces publics et des principaux espaces collectifs** du quartier. La phase de réalisation est prévue en entreprise générale, ainsi la part du lauréat correspondra à un peu plus de 50% des prestations complètes selon le descriptif de la norme SIA 105.
- Prestation de **conseil** et de **coordination** pour une conception cohérente des **aménagements extérieurs privés** en relation avec le projet défini au point précédent.

Le projet lauréat

Auteurs :

Lopes & Perinet-Marques
architectes, Genève

In Situ
arch.-paysagiste, Montreux



FSU section romande
sia section vaudoise

B+P | 01.04.09

X. Fischer | 11

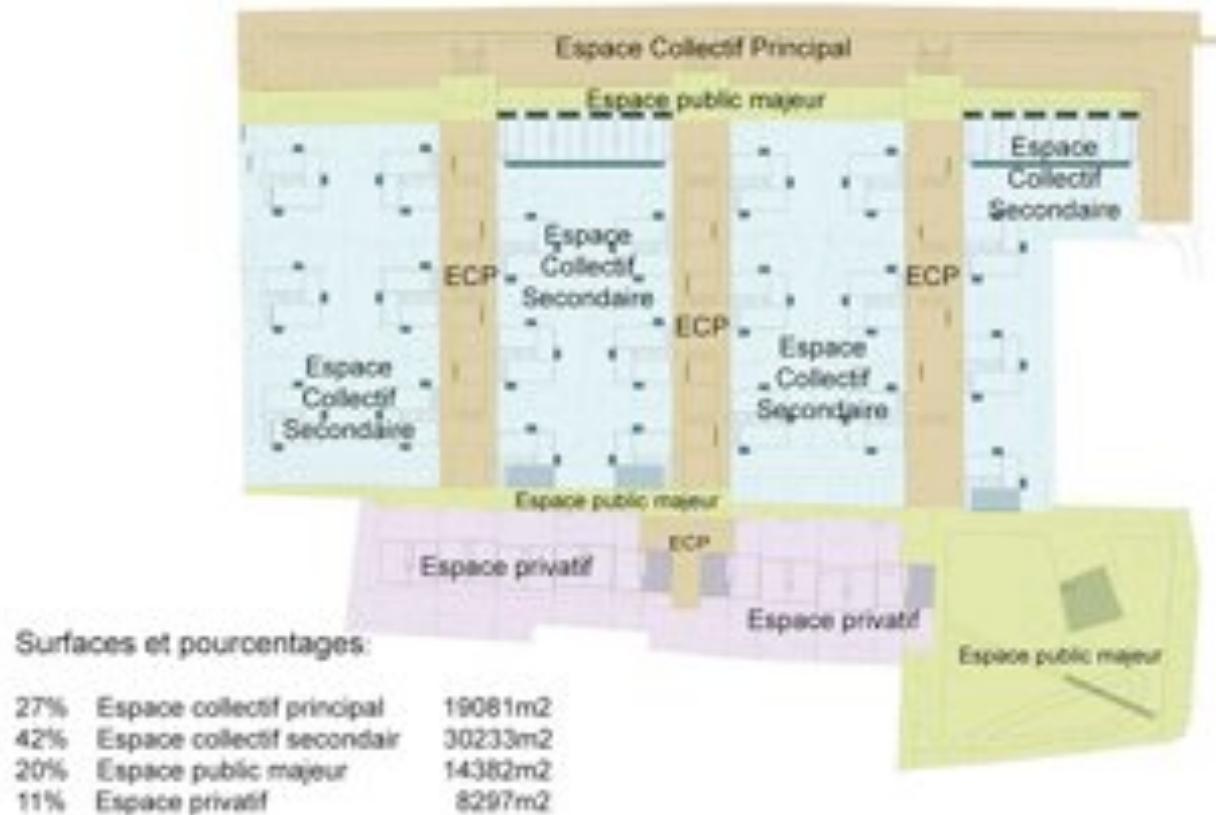
Question foncière et maîtrise spatiale

Distinguer espace privé / public ?

Comment faire le découpage foncier ?

Coordonner l'aménagement du domaine public ou communal et des parcelles privées

> IMPORTANCE DU PROCESSUS OPERATIONNEL





Aire de verdure, de jardins collectifs et de constructions

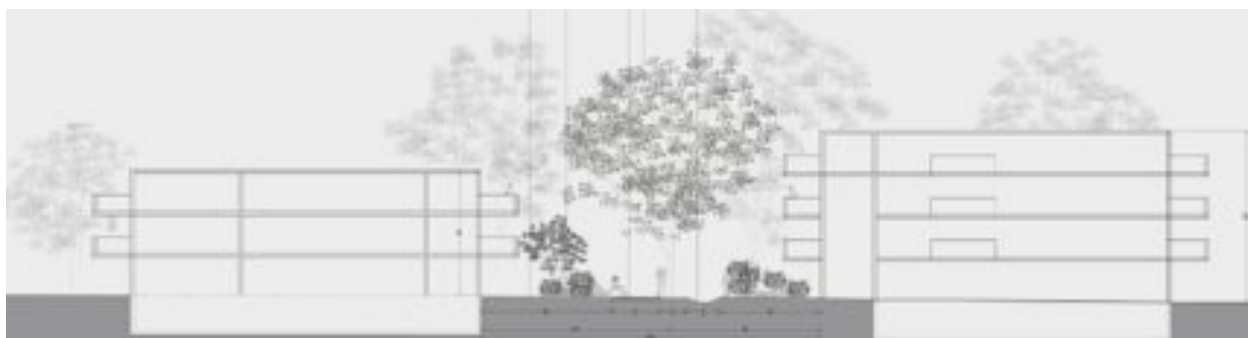
Les aires de verdure et jardins sont réservées à la création d'**espaces verts et de détente** ainsi qu'à l'implantation de constructions selon les périmètres respectifs indiqués sur le plan.

Elles seront aménagées selon un **concept paysager visant une unité de caractère et favorisant l'usage collectif**.

Elles seront aménagées avec de la végétation constituée principalement d'espèces indigènes. Ces plantations comprenant les strates herbacées, arbustives et arborées doivent y être réalisées et correspondre à des principes **d'entretien extensif**.

Les clôtures et aménagements à usage privatif sont exclus. La Municipalité peut toutefois autoriser localement des haies ou clôtures dans le but de sécuriser des espaces extérieurs liés à des activités particulières d'intérêt public.

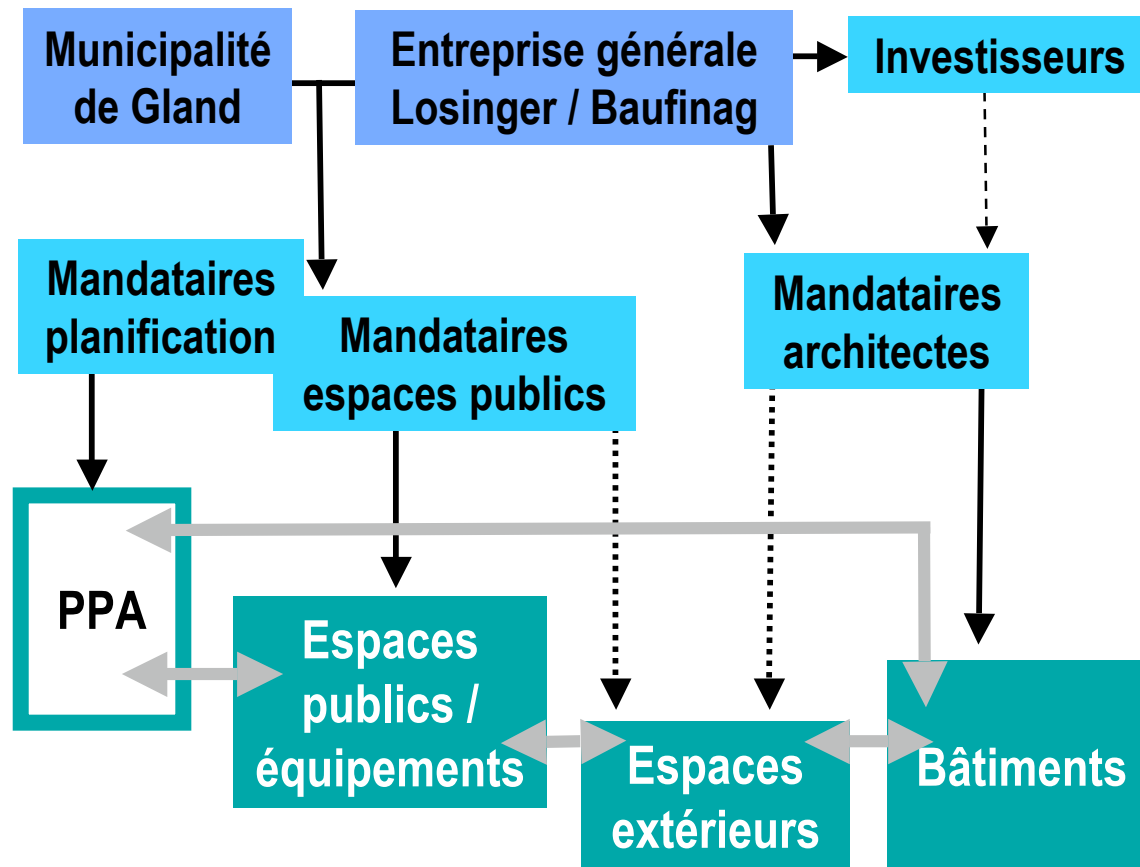
Ces aires doivent intégrer un réseau de dispositifs de **gestion des eaux pluviales**, conjuguant les performances hydrologiques, les fonctions paysagères et qualités biologiques.



Question réglementaire

Le libellé normatif et prescriptif ne peut suffire à assurer la qualité et la maîtrise de l'espace

> IMPORTANCE DU PROCESSUS OPERATIONNEL



Organisation opérationnelle

Maîtrise de la cohérence des espaces publics et aménagements extérieurs :

- mandataire unique ou
- coordination étroite entre concepteurs dès le début du projet

Etat de construction du projet en cours

Echanges et coordination entre
projet urbain et
projets architecturaux

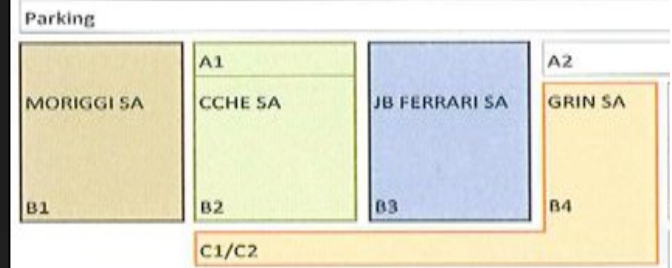
(4 bureaux mandatés)



projet urbain de référence



esquisse des architectes





en bref,
"Habiter le parc"...

un processus de
planification
et des moyens
non conventionnels
pour assurer la
qualité.

